

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
31 mars 2020  
Français  
Original : anglais

Assemblée générale  
Soixante-quatorzième session  
Point 123 de l'ordre du jour  
Renforcement du système des Nations Unies

Conseil de sécurité  
Soixante-quinzième année

**Lettres identiques datées du 31 mars 2020, adressées  
au Secrétaire général et au Président de l'Assemblée  
générale par le Représentant permanent de la République  
arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement et compte tenu des déclarations mensongères qui ont été faites le 30 mars 2020 par le responsable du Département d'État des États-Unis d'Amérique, James Jeffrey, je voudrais par la présente expliciter certains faits ayant trait aux répercussions profondes et persistantes des mesures économiques coercitives unilatérales imposées par le Gouvernement des États-Unis contre le peuple syrien depuis des décennies.

On ne peut qualifier ces déclarations américaines que d'irresponsables et de trompeuses et de tentative de couvrir les crimes des États-Unis et leurs atteintes à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne, ainsi qu'à la paix, à la sécurité, à la stabilité et à la prospérité du peuple syrien. Elles reflètent la constance d'une politique de dénégation et d'arrogance de la part d'un Gouvernement sur lequel on ne peut aucunement compter pour ce qui est de jouer un rôle humanitaire de premier plan dans la lutte contre la propagation de cette pandémie.

Le Gouvernement des États-Unis impose depuis 1979 à ce jour un large éventail de mesures économiques coercitives unilatérales illégales à la République arabe syrienne, dont la portée et l'effet, depuis neuf ans, vont croissant, du fait de la promulgation de huit décrets exécutifs par les deux précédents Gouvernements des États-Unis, qui ont eu pour conséquences de resserrer le blocus économique subi par le peuple syrien et d'imposer de nouvelles mesures punitives sans précédent aux secteurs des banques, de l'énergie, de l'investissement, des importations et des exportations, des communications et des transports aériens, maritimes et terrestres, l'objectif d'étant d'accroître l'effet de ces sanctions illégales sur le peuple syrien au point de le priver de ses droits fondamentaux, en particulier son droit d'accès à des médicaments, à des soins de santé, à l'alimentation, à l'eau, à l'électricité, aux communications et à la capacité de circuler sur le territoire ou de le quitter.

Les principaux effets négatifs directs et indirects des mesures économiques coercitives unilatérales imposées par les États-Unis au peuple syrien sont décrits ci-après :



a) sur le plan de l'indice de développement humain, la République arabe syrienne a basculé dans la catégorie des pays les moins avancés (d'après le rapport sur le développement humain de 2016) ;

b) ces mesures illégales se répercutent considérablement sur l'acheminement de l'aide humanitaire (d'après le rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et les rapports du Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme, Idriss Jazairy), et compromettent la capacité du peuple syrien de satisfaire ses besoins fondamentaux et celle du Gouvernement syrien de fournir des services de base à ses citoyens, en particulier dans le secteur de l'énergie ;

c) ces mesures unilatérales portent directement atteinte au fonctionnement efficace des principaux secteurs économiques, à savoir l'énergie, les banques, la santé, l'industrie, les transports et les communications. Elles influent également sur le commerce intérieur et extérieur et la devise locale et entraînent une augmentation des prix de tous les biens et services de base ;

d) ces mesures illégales touchent indirectement bon nombre de domaines en Syrie, en particulier l'éducation et l'investissement dans le développement, et entravent la capacité du pays de réparer ses principales infrastructures et d'atteindre les objectifs et cibles de développement économique et social ;

e) ces mesures coercitives unilatérales nuisent à la capacité du pays de coopérer avec toute partie étrangère, y compris les entités publiques ou privées, et portent préjudice à la possibilité de la signature de contrats avec le Gouvernement syrien ainsi qu'avec toute entreprise et tout particulier en Syrie, qui craignent vivement de s'exposer à des sanctions financières et bancaires et de figurer sur les listes noires des États qui imposent ces mesures unilatérales ;

f) à la suite de ces sanctions punitives et illégales, les entités médicales publiques et privées syriennes pâtissent depuis de nombreuses années du fait de n'avoir pas pu importer ou fabriquer sur place du matériel médical, des médicaments et des produits médicaux en quantités suffisantes, ou encore de développer des technologies médicales modernes, les mesures coercitives ayant eu des conséquences particulièrement graves sur le secteur bancaire syrien, notamment pour ce qui est des virements bancaires à destination et en provenance de l'étranger. En outre, de nombreuses firmes médicales et pharmaceutiques refusent de faire des affaires et de signer des contrats avec les entreprises des secteurs public et privé en Syrie, de crainte d'être la cible de sanctions financières, bancaires et commerciales imposées par le Gouvernement des États-Unis à toute « partie tierce » qui, d'après lui, aurait violé le blocus économique imposé à la République arabe syrienne.

Aujourd'hui, compte tenu de la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19), à laquelle notre monde est exposé, la République arabe syrienne, dont la population souffre déjà des graves répercussions des mesures économiques coercitives unilatérales qui lui ont été imposées, est soumise, face à cette pandémie, à des pressions et à des défis supplémentaires d'un type différent. Ces mesures illégales compromettent et continueront de compromettre le bien-être des citoyens, leur vie quotidienne et leur capacité de jouir de leurs droits fondamentaux dans les domaines de la santé et de l'éducation et de bénéficier de services de qualité. La situation de crise actuelle liée à la propagation de ce virus dangereux met le Gouvernement syrien face à des difficultés nouvelles sans précédent, dont les plus importants se présentent comme suit :

a) Mettre à la disposition des organismes de soins de santé les infrastructures et les biens essentiels dont ils ont besoin pour fournir des services de prévention, de dépistage et de soins pour tous, sans exception ;

b) Fournir des produits médicaux et alimentaires et des services médicaux essentiels pour tous, sans exception ;

c) Renforcer l'économie de façon à permettre au Gouvernement et aux secteurs public et privé de soutenir et de financer les plans et mesures nécessaires pour faire barrage au virus ou restreindre et empêcher sa propagation et sa transmission, en particulier au moyen de la stérilisation, de l'isolement et de la fermeture des lieux et des installations publics et privés, voire du confinement des citoyens chez eux et de l'absence de sortie pendant un laps de temps raisonnable ;

Parallèlement à ce blocus économique étouffant, le Gouvernement des États-Unis poursuit sa politique hostile à l'égard de la Syrie, fondée sur l'agression et l'occupation militaire directe ; il soutient, finance et arme des groupes terroristes et séparatistes et établit une coordination avec les forces d'occupation turques pour attaquer le pays et dissimuler les crimes commis par le régime turc contre le peuple syrien, l'acte le plus récent étant la coupure de l'approvisionnement en eau à un million de citoyens du nord-est. Le Gouvernement des États-Unis et d'autres gouvernements continuent d'entraver le processus politique et de s'y ingérer de manière destructrice et négative : ils empêchent la reconstruction et le relèvement, le retour des réfugiés syriens au pays, la transition du système des Nations Unies de la phase de la fourniture d'une aide humanitaire à la phase d'appui aux projets de relèvement et de reconstruction et le renforcement des capacités de l'économie syrienne de satisfaire les principaux besoins des citoyens syriens.

Pour preuve du caractère mensonger et infondé des allégations portées par le responsable du Département d'État des États-Unis, nous rappelons qu'il a déclaré, au nom de son gouvernement : « les sanctions américaines n'entravent d'aucune manière l'acheminement de vivres ou d'articles humanitaires, y compris les médicaments et les fournitures médicales, en République arabe syrienne. Depuis que les sanctions ont été mises en place, nous avons prévu des exceptions en ce qui concerne l'aide humanitaire dans toutes les régions de Syrie ». Le Gouvernement syrien tient à souligner que les soi-disant « exceptions accordées par le Ministère du trésor américain » sont toujours soumises à des considérations d'ordre politique qui ont débouché sur l'acheminement de cette aide dans des secteurs contrôlés par des groupes terroristes armés, qui s'en emparent et en privent les véritables bénéficiaires, l'objectif étant de soutenir ces groupes terroristes, de prolonger la guerre et d'éloigner les perspectives de règlement définitif et global. Contrairement à ce qu'affirme le responsable du Département d'État, James Jeffrey, l'aide n'est jamais parvenue aux personnes auxquelles elle était destinée. De plus, les mécanismes et les moyens par lesquels cette aide est acheminée en Syrie ne sont pas compatibles avec les dispositions des résolutions du Conseil de sécurité sur la question ou de la résolution [46/182](#) de l'Assemblée générale, qui définit les règles et principes relatifs à l'acheminement de l'aide humanitaire en cas de catastrophe et autres situations d'urgence.

Par conséquent, les politiques hostiles menées par les États-Unis contre le peuple syrien ne sauraient être qualifiées que de violation directe et flagrante de la Charte des Nations Unies, des principes du droit international et du droit international humanitaire et des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la situation en Syrie. Quant à la persistance de l'imposition à ce jour par le Gouvernement des États-Unis de mesures économiques coercitives unilatérales contre le peuple syrien, malgré les menaces immédiates et graves que la propagation de cette pandémie mondiale fait peser sur l'humanité tout entière, cela prouve, une fois encore, que ce gouvernement n'accorde aucun poids aux considérations d'ordre humanitaire et ne tient pas compte des appels mondiaux à la solidarité mondiale face à cette pandémie lancés par les

hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et de ses organismes, ainsi que par les chefs d'État et de gouvernement et l'opinion publique mondiale.

La République arabe syrienne demande au Gouvernement des États-Unis de prendre immédiatement les mesures suivantes :

a) La levée immédiate et inconditionnelle de toutes les mesures économiques coercitives unilatérales imposées à la République arabe syrienne, en particulier dans les secteurs des banques, des transports aériens et maritimes, des communications, de l'énergie et du pétrole, de façon à permettre la libre circulation des articles et équipements médicaux en particulier, et à renforcer la capacité de la Syrie de faire face à cette pandémie et d'empêcher sa propagation, sans restriction ;

b) Le retrait des forces militaires américaines d'occupation de l'ensemble du territoire syrien, en particulier des champs de pétrole et de gaz, pour permettre à l'État syrien de rétablir son contrôle sur tous ces secteurs, de reconstruire et de réparer les usines de pétrole et de gaz et d'en affecter les ressources au seul peuple syrien ;

c) La fermeture de toutes les structures et camps illégaux mis en place par les États-Unis et leurs milices séparatistes illégales sur le sol syrien, de façon à garantir que tous les combattants terroristes étrangers et les membres de leur famille soient expulsés du territoire syrien et renvoyés dans leur pays d'origine, en particulier les terroristes de Daech, et à cesser les mascarades dangereuses et irresponsables consistant à libérer périodiquement des combattants terroristes étrangers et à les exfiltrer de centres de détention, comme ceux situés dans des prisons de la ville de Hassaké et d'autres villes, qui sont supervisés par le groupe séparatiste des Forces démocratiques syriennes ;

d) Le Gouvernement syrien se réserve le droit de tenir le Gouvernement des États-Unis et ses partenaires, dans le cadre de la soi-disant « coalition internationale », responsables sur les plans juridique, moral et financier de la destruction des villes de Raqqa, Deïr el-Zor, Aïn el-Arab et Hajin et d'autres secteurs, ainsi que des opérations militaires illégales menées par cette coalition contre les infrastructures syriennes, qui ont conduit à la destruction totale ou partielle de routes, de ponts, de centrales électriques, de puits de pétrole et de gaz et de voies de ravitaillement.

En conclusion, le Gouvernement syrien confirme qu'il a mobilisé toutes les ressources humaines, médicales et alimentaires dont il dispose pour servir tous les Syriens, où qu'ils se trouvent, face à cette pandémie mondiale. La République arabe syrienne apprécie vivement les positions et les déclarations faites récemment par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans lesquelles il a préconisé qu'il soit mis un terme aux mesures coercitives unilatérales imposées à de nombreux peuples dans le monde, y compris le peuple syrien. Le Gouvernement syrien estime que tout effort collectif et mondial de lutte contre la propagation de ce virus dangereux aux fins de son élimination ne saurait aboutir tant que certains Gouvernements, en particulier les États-Unis, continueront d'imposer des blocus économiques à plus de deux milliards de personnes dans le monde.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 123 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent  
(Signé) Bashar **Ja'afari**